Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL064-DE

epfl dauphiné
la vie des territoires, l'avis des projets.

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 7 octobre 2026

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE – 2** Désignation des représentants de l'établissement public foncier local du Dauphiné au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'environnement (CAUE)

Délibération n°2

Le sept octobre deux mille vingt-six à onze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Madame Joëlle HOURS.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**
Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **17**

Administrateurs présents : 13
M. CHEVALLIER, M. CLAPPAZ, M. COULLOMB, M. DENERBARDY, M. HERRERO, Mme HOURS, M. LOSA, Mme MARTIN-GRAND ; M. MOCELLIN, M. OLLEON, M. ROSSETTI, M. SAURAT, Mme VIGNON

Administrateurs absents ayant donné pouvoir : 4
Mme PANTEL à Mme HOURS ; M. MOREAU à M. DEBERNARDY ; M. RUBES à M. HERRERO ; Mme TROTON à M. ROSSETTI

Administrateurs absents et excusés : 1
M. MOREAU Gilles

Mme VIGNON a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL064-DE

En cohérence avec son projet d'établissement et son programme pluriannuel d'intervention, l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL du Dauphiné) a développé des relations partenariales étroites avec le CAUE de l'Isère.

Acteur reconnu de l'ingénierie territoriale, le CAUE de l'Isère accompagne les collectivités, les professionnels et les habitants dans leurs projets d'aménagement, de construction, de réhabilitation et de valorisation des paysages. Très sollicité chaque année, il est apprécié pour la qualité, l'indépendance et la neutralité des avis qu'il délivre. Son approche pluridisciplinaire contribue à promouvoir une meilleure qualité architecturale, urbaine, environnementale et paysagère des projets portés sur le territoire.

Au regard des nombreuses complémentarités existant entre les missions du CAUE et celles de l'EPFL du Dauphiné en matière de développement territorial, de sobriété foncière, de renouvellement urbain et d'amélioration du cadre de vie, il apparaît important que l'établissement puisse participer activement à la vie de cette structure.

Afin d'assurer cette représentation, il est proposé que l'EPFL du Dauphiné soit représenté à l'Assemblée Générale du CAUE de l'Isère par son directeur.

Ce choix repose sur la volonté de faire bénéficier le CAUE d'une contribution fondée sur l'expertise technique, opérationnelle et stratégique développée par l'EPFL du Dauphiné dans l'exercice de ses missions. En qualité de professionnel du foncier et de l'aménagement, le directeur est en mesure d'apporter un regard d'expert sur les enjeux territoriaux, les dynamiques foncières et les problématiques de mise en œuvre des projets locaux.

Cette représentation ne se substitue pas à celle des élus déjà présents au sein des instances du CAUE mais vient au contraire la compléter. Elle permet d'enrichir les échanges et la réflexion collective par l'apport d'une personnalité qualifiée disposant d'une connaissance approfondie des enjeux opérationnels, d'une vision transversale des territoires et d'une lecture objective et neutre des dossiers examinés.

La participation du directeur de l'EPFL du Dauphiné contribue ainsi à renforcer la complémentarité entre expertise technique et représentation politique, dans l'intérêt des collectivités et de la qualité des projets accompagnés par le CAUE de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration désigne le directeur de l'EPFL du Dauphiné comme représentant de l'établissement à l'Assemblée Générale du CAUE de l'Isère.

Conclusions : Adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Joëlle HOURS

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : EPFLD (38)
Utilisateur : Fasoli Cécile

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**26DL064**
Objet :	**Délibération n°2 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de l'établissement public foncier local du Dauphiné au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de representants
Identifiant unique :	038-447593104-20261007-26DL064-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-447593104-20261007-26DL064-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL064_désignation représentant CAUE.pdf Nom métier : 99_DE-038-447593104-20261007-26DL064-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	168.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 octobre 2026 à 13h38min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 octobre 2026 à 13h38min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 octobre 2026 à 13h38min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 octobre 2026 à 13h38min48s	Reçu par le MI le 2026-10-15